

FICHE D'IDENTIFICATION DU RAPPORT D'ETUDE

Titre du rapport d'étude

Assistance au maître d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges du Schéma Directeur
Métropolitain d'Assainissement Sanitaire
Cahier des Clauses Techniques Particulières

Titre de chaque volume (phases, annexes, etc.) :

- 1 – Cahier A – Articles communs aux lots Alimentation en Eau Potable et Assainissement Sanitaire (+ 13 annexes)
- 2 – Cahier C – Assainissement Sanitaire
- 3 – Cahier D – Prescriptions pour les services d'Assainissement Sanitaire

Auteur(s) principal (aux) :

Métropole Aix-Marseille-Provence :
Pascal DESHONS
Marc FERNANDEZ

EGIS :
Michel ALLARI
Guillaume HOUDRE
Marion BOUCAULT
Marion FAIDHERBE

Bureau d'études et/ maître d'ouvrage

Maître d'Ouvrage
Métropole Aix-Marseille-Provence

Bureau d'Etudes :
EGIS

Résumé – 1 200 signes avec espaces environ (le fournir en numérique)

Créée le 01/01/2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce, depuis le 01/01/2018, la compétence Assainissement sur l'ensemble de son périmètre. Elle compte ainsi de nombreux systèmes d'assainissement sanitaire exploités soit en régie soit avec des contrats conclus avec des sociétés privées ou publiques.

Dès 2017, la Métropole a engagé une démarche de schéma directeur métropolitain respectant cette diversité. Ce schéma est envisagé comme un cadre pour des schémas directeurs des services locaux de l'assainissement, définissant les enjeux et les objectifs métropolitains (rationalisation, pérennisation et sécurisation des installations, préservation des milieux et conformité réglementaire) dans un contexte de changement climatique. Il a également pour objectif de constituer des outils communs pour les différents schémas locaux et d'élaborer un programme d'opérations métropolitaines.

Afin d'engager cette démarche, la Métropole a mandaté un prestataire pour compiler l'ensemble des données existantes et établir sur cette base une proposition de cahier des charges pour ledit schéma métropolitain. Les présents documents constituent le résultat de cette première étape.

Cocher ici pour indiquer que la mention Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'eau RMC figure sur le rapport d'étude. ☒